

Basse-Terre, le 14 septembre 2026

Monsieur Guy LOSBAR

Président du Conseil départemental

De la Guadeloupe

Hôtel du Département

Rue Lardenoy

97100 BASSE-TERRE

Objet : Réponse à votre courrier du 8 septembre 2026

PJ : Résolution n°1 du Congrès de 2019

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Cher Collègue,

J'ai pris connaissance de votre courrier du 8 septembre avec l'attention que mérite tout échange entre responsables d'exécutifs territoriaux. Vous y appelez à un traitement concerté des grands dossiers de la Guadeloupe et proposez une rencontre de nos deux exécutifs.

Je me réjouis de l'attention que vous portez, comme l'ensemble des responsables publics de notre archipel, aux enjeux qui conditionnent l'avenir de notre pays : logement, eau, agriculture, fiscalité, développement économique, transition écologique et évolution institutionnelle. Cette préoccupation est aussi la mienne. Elle l'est depuis le premier jour de mon mandat.

Depuis le début de celui-ci, l'exécutif régional a fait le choix constant d'agir au seul service des Guadeloupéennes et des Guadeloupéens. Cette ligne est claire : Une détermination sans faille à défendre les intérêts des Guadeloupéens, dans le respect de nos institutions, de nos compétences et de notre dignité.

Avec la sérénité que confère une décennie d'exercice de la présidence de la Région, je veux préciser que la complémentarité du Congrès des élus et de la Conférence territoriale de l'action publique ne livre pas ces deux instances à des actions concurrentes. Bien au contraire !

La pratique de nos deux collectivités en témoigne depuis longtemps comme nous l'avons démontré par exemple sur les dossiers de l'eau et des délais de paiements. Concertation et complémentarité.

C'est précisément le sens de la démarche que j'ai engagée : un échange républicain, ouvert entre les grands élus et les personnalités de la Guadeloupe, car la concertation est la condition de décisions solides, partagées et démocratiques.

HÔTEL DE RÉGION

Hôtel De Région - Adresse : Avenue Paul LACAVE - Petit Paris 97109 Basse-Terre Cedex - Tel : 0590 80 40 40

Le Président,

Sur le fond, rien n'empêche d'approfondir, dans le cadre actuel, un partage plus cohérent et plus lisible des blocs de compétences entre nos deux collectivités. C'est d'ailleurs ce que demandaient déjà, avec clarté, les résolutions du Congrès des élus de 2019. Elles appelaient les exécutifs locaux à formaliser une nouvelle répartition des compétences, afin d'accroître la lisibilité des politiques publiques et l'efficacité de celles-ci, notamment dans les domaines du transport, des routes, des établissements scolaires, de la culture, du sport et du tourisme. Cette exigence n'a pas perdu de sa pertinence. Elle n'a pas davantage été pleinement honorée. Elle demeure, à mes yeux, un chantier prioritaire, que l'on peut conduire sans attendre une évolution qu'elle soit institutionnelle ou statutaire, sur la base, bien entendu, de la volonté populaire.

Mais cette démarche exige du temps, de la méthode et le respect de chacune des institutions. Je suis, vous le savez, un homme ouvert au dialogue. Je le resterai. Le dialogue suppose que l'on convienne ensemble de ses modalités.

Nous conviendrons ensemble de la date d'une rencontre dans les jours à venir. Je ne manquerai pas de vous contacter afin de concilier nos agendas et d'arrêter, à cette occasion, un calendrier de travail.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ary CHALUS
Président du Conseil régional de la Guadeloupe

